



Réduction du préavis à 1 mois

Par **maudd**, le **26/01/2010** à **09:23**

Bonjour, rnrnJ'aurai plusieurs à vous soumettre... rnrnJ'ai envoyé à ma propriétaire une lettre avec accusé de réception afin de prendre congé de l'appartement que je loue au motif du premier emploi. rnrnCette dernière me demande de lui fournir mon contrat de travail ainsi qu'une attestation d'affiliation à la sécurité sociale. rnrnJ'ai lu que seul le juge peut expressément demander les justificatifs, est-ce vrai? rnrnDans le doute j'ai contacté mes centres de CPAM (j'ai changé de département par conséquent, je me suis renseignée auprès des deux centres). rnrnDans la Loire, ils ont accepté de me faire un courrier stipulant que je n'ai jamais été affilié au régime général des salariés et je devrais recevoir le document d'ici 1 semaine. Cependant, dans le Rhône, le document attestant ma date d'affiliation (début décembre, lorsque j'ai commencé à travailler) n'est envoyé qu'au bout d'1 mois environ. Par conséquent, je n'aurai pas le document avant la fin de mon préavis!! rnrnSi j'en informe ma propriétaire, suis-je en droit de déménager à la date prévue et lui fournir les justificatifs le jour ou je les recevrais? rnrnje vous remercie vivement par avance pour vos réponses, rnrnMaud.

Par **ADREM AVOCATS**, le **01/02/2010** à **10:15**

bonjour rnrnla cause du congé est importante. rnrnS'il s'agit d'un premier emploi en toute logique vous deviez pouvoir bénéficier d'un préavis raccourci. rnrnvous devez dans votre congé en donner la cause et les éléments permettant de s'assurer du sérieux de votre dossier. rnrnPour les justificatifs normalement pas grand chose à joindre à l'origine ce n'est que si le propriétaire en conteste le bien-fondé que vous devez fournir une attestation d'embauche de votre nouvel employeur (et que ca..)